

L'aménagement du secteur Pajol situé au sud-est du 18^{ème} arrondissement dans le quartier sud de la Chapelle, porte sur des emprises ferroviaires du faisceau de l'Est.

Ce site enclavé a vocation à être restructuré pour accueillir des programmes d'équipements publics. A l'est, l'aménagement du secteur de l'impasse Dupuy permettra une ouverture vers l'artère principale du quartier – la rue Marx Dormoy - et le projet de parc paysager de la Cour du Maroc à l'ouest constituera l'attrait principal de ce quartier déficitaire en espace vert. L'aménagement du secteur est réalisé dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée.

La ZAC a été créée par délibération des 2 et 3 février 2004 et son dossier de réalisation a été approuvé par délibération des 7 et 8 juin 2004. Les principales orientations, localisées sur le document graphique, sont les suivantes :

- **Apporter au quartier un nouveau cadre de vie en mettant en valeur le patrimoine bâti existant et en créant de nouveaux espaces verts**

Plusieurs espaces verts sont répartis sur le site : le jardin nord accessible depuis la rue Riquet, un forum paysager sous la grande halle, et le jardin sud. Les principaux bâtiments existants sur le site - une grande halle à ossature métallique du 19^{ème} siècle et un ensemble immobilier composé d'une aile administrative en béton architecturé datant du début du 20^{ème} siècle et d'une halle - sont partiellement conservés et réhabilités pour accueillir certains éléments du programme d'aménagement.

- **Faciliter les circulations douces à travers le site réaménagé**

Des liaisons piétonnes sont prévues le long des rues Riquet, Pajol et du Département, avec des élargissement de trottoir et des plantations d'arbres. Les liaisons latérales au nord et au sud relient notamment le jardin de la « Cour du Maroc » au quartier La Chapelle. Des liaisons piétonnes sont également prévues à l'intérieur du périmètre depuis la rue Pajol, notamment celle correspondant au débouché de la voie nouvelle du secteur « Impasse Dupuy » vers une terrasse ouvrant la vue vers la Cour du Maroc.

Un accès de service d'environ 8 m de large est prévu sur le site en limite est du terrain, bordant les emprises ferroviaires, pour les véhicules de sécurité, ceux des services municipaux et ceux de la SNCF.

- **Répondre aux besoins du quartier en matière d'équipements de proximité**

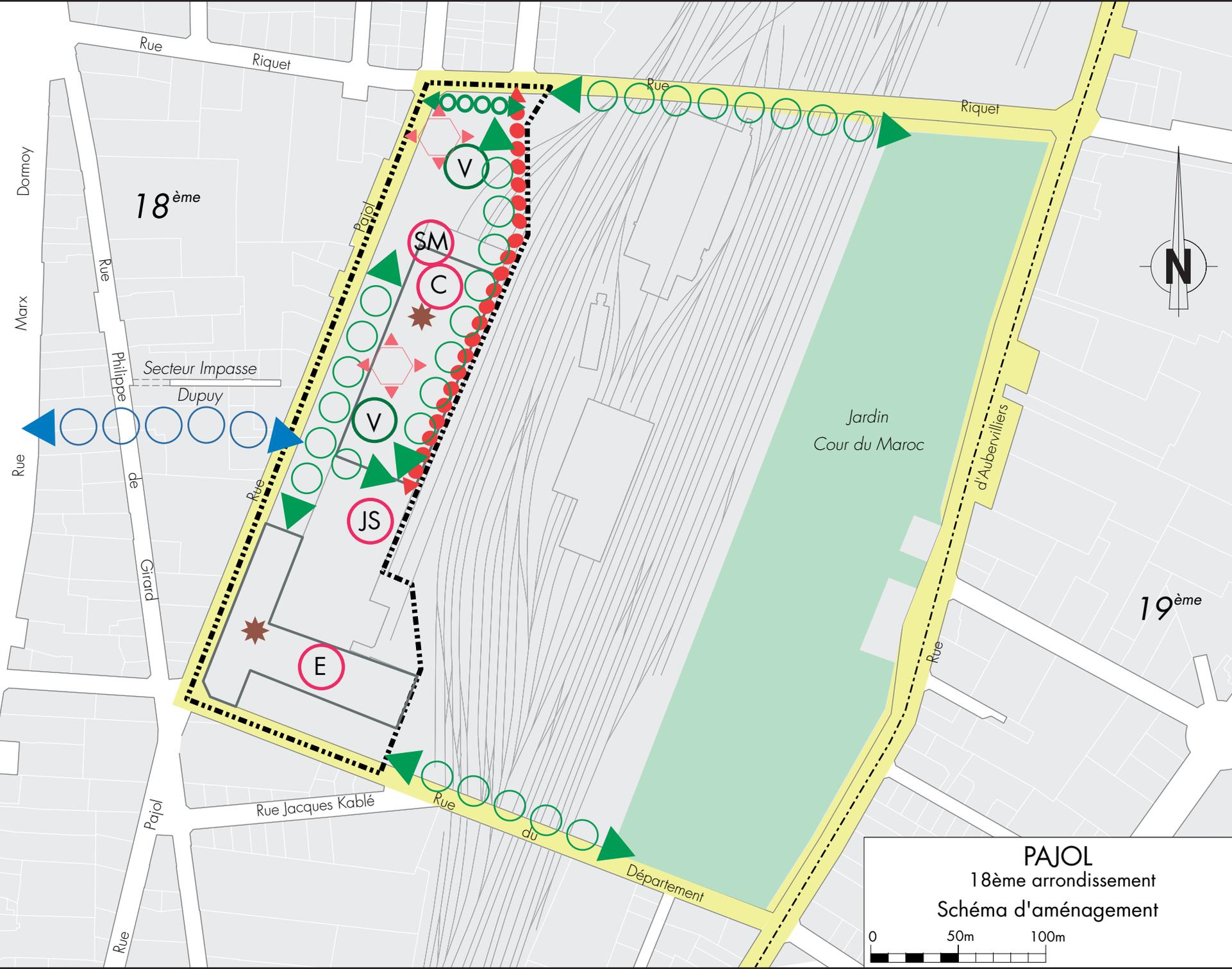
Les équipements à réaliser figurés sur le plan sont les suivants :

- des équipements d'enseignement – un collège et un IUT,
- un équipement sportif,
- une bibliothèque,
- des jardins publics
- des services municipaux.

- **Développer les activités économiques en faveur de l'emploi et de la mixité sociale**

A l'intérieur du périmètre de la ZAC correspondant intégralement à un périmètre de dispositions particulières et figurant au schéma d'aménagement, afin de faciliter les découpages fonciers, les règles de densité de l'article 14 du règlement ne s'appliquent pas.

Le projet de reconversion des bâtiments existants et de programmation complémentaire, notamment d'activités économiques, générera une densité globale comparable à celle du quartier environnant (Chapelle/1,0), sans excéder 31 800 m² HON à l'intérieur de la ZAC.

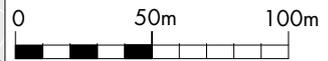


18^{ème}

19^{ème}

Jardin
Cour du Maroc

PAJOL
18^{ème} arrondissement
Schéma d'aménagement



Rue Dormoy
Rue Marx
Rue de Philippe Girard
Rue Pajol
Rue Riquet
Rue du Département
Rue Jacques Kablé

Secteur Impasse
Dupuy

Rue d'Aubervilliers

E

JS

V

C

SM

V

Département